

# LETTRE OUVERTE DES ELUS DU MASSIF CENTRAL AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

A l'issue du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018, le Premier ministre a annoncé sa décision de réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales, à double sens sans séparateur central, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Comme vous pouvez le constater, cette décision suscite la colère et l'incompréhension d'une majorité de Français et plus encore des habitants des départements du Massif Central. Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la route est un objectif qu'on ne peut que partager, la réduction de la vitesse maximale autorisée sur le réseau secondaire ignore les difficultés de déplacement dans les territoires ruraux et de montagne qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un réseau structurant de deux fois deux voies et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leur véhicule pour leurs déplacements personnels et professionnels.

Cette décision porterait un coup fatal à l'attractivité des départements du Massif Central qui se trouvent encore à l'écart des grandes voies de communication et voient s'éloigner la perspective de bénéficier demain de lignes ferroviaires à grande vitesse. Elle viendrait anéantir les efforts engagés par les collectivités pour moderniser leurs infrastructures routières, diminuer les temps de parcours vers les autoroutes et en même temps améliorer les conditions de sécurité.

La quasi-totalité du réseau routier du Massif central serait concernée par cette réduction de la vitesse maximale autorisée dont le gain en matière de sécurité routière reste à démontrer si on se réfère aux résultats enregistrés dans les pays voisins dont plusieurs autorisent des vitesses supérieures tout en enregistrant une moindre mortalité sur leurs routes. Cette mesure s'apparenterait à une double peine pour les départements du Massif Central que l'Etat a oubliés dans ses grands projets d'infrastructures routières et ferroviaires et qui verront leurs temps de déplacement vers les métropoles et les principales autoroutes sensiblement augmenter. Cette augmentation des temps de parcours aura inmanquablement des conséquences économiques pour les entreprises dont certaines pourraient être contraintes de délocaliser leurs activités.

Parce qu'elle est injuste et pénalisante pour la France périphérique, celle des territoires, les élus du Massif Central vous demandent solennellement de renoncer à cette mesure et en appellent à votre arbitrage afin d'éviter que la « France à deux vitesses », expression jusqu'alors utilisée pour illustrer la fracture territoriale, ne devienne, au lendemain d'une décision prise sans concertation avec les élus, la cruelle réalité des habitants du Massif Central, à l'heure où votre Gouvernement a fait de la mobilité une priorité.

.../...

.../...

Espérant votre écoute et souhaitant par ailleurs que ces questions de sécurité routière fassent l'objet d'un débat au Parlement avant toute modification substantielle du code de la route, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre haute considération.

Fait à Aurillac, le 24 février 2018

**Vincent DESCOEUR, député du Cantal**

**et les co-signataires**

**Michel AUTISSIER**, président du Conseil départemental du Cher  
**Pascal COSTE**, président du Conseil départemental de Corrèze  
**Bruno FAURE**, président du Conseil départemental du Cantal  
**Jean-François GALLIARD**, président du Conseil départemental de l'Aveyron  
**Jean-Pierre MARCON**, président du Conseil départemental de Haute-Loire  
**Sophie PANTEL**, présidente du Conseil départemental de la Lozère  
**Claude RIBOULET**, président du Conseil départemental de l'Allier  
**Valérie SIMONET**, présidente du Conseil départemental de la Creuse

**Alain BERTRAND**, sénateur de Lozère  
**Jean-Marc BOYER**, sénateur du Puy-de-Dôme  
**Olivier CIGIOTTI**, sénateur de Haute-Loire  
**Josiane COSTES**, sénatrice du Cantal  
**Gérard DERIOT**, sénateur de l'Allier  
**Laurent DUPLOMB**, sénateur de Haute-Loire  
**Patrice JOLY**, sénateur de la Nièvre  
**Jean-Claude LUCHE**, sénateur de l'Aveyron  
**Alain MARC**, sénateur de l'Aveyron  
**Claude NOUGEIN**, sénateur de Corrèze  
**Angèle PREVILLE**, sénatrice du Lot  
**Jean-Claude REQUIER**, sénateur du Lot

**Jean-Yves BONY**, député du Cantal  
**André CHASSAIGNE**, député du Puy-de-Dôme  
**Jean-Paul DUFREGNE**, député de l'Allier  
**Christophe JERRETIE**, député de Corrèze  
**Frédérique MEUNIER**, députée de Corrèze  
**Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**, député de la Lozère  
**Christine PIRES-BEAUNE**, députée du Puy-de-Dôme  
**Aurélien PRADIE**, député du Lot  
**Isabelle VALENTIN**, députée de Haute-Loire  
**Arnaud VIALA**, député de l'Aveyron  
**Jean-Pierre VIGIER**, député de Haute-Loire

**Angélique DELAHAYE**, députée européenne.  
**Brice HORTEFEUX**, député européen  
**Jean-Paul DENANOT**, député européen